

Jones, alors un des députés de Halifax et dont la parole fait autorité sur la matière, a déclaré que c'était folie de croire qu'il nous serait possible de maintenir une vitesse de dix-sept ou vingt nœuds à l'heure, vitesse que maintiennent les steamers qui font le service de la route du sud. L'honorable député de Queen, Ile du Prince-Edouard (M. Welsh), a émis la même opinion.

J'ai ici un petit livre intitulé "The St. Lawrence Pilot," contenant des instructions relatives à la navigation dans le golfe et dans le fleuve, écrit par le contre-amiral H. W. Bayfield. A la première page du livre, je lis ceci :

Sur les cartes marines, dressées d'après les levés que l'Amirauté a fait exécuter sur une grande échelle, on trouvera exactement les sondages faits avec la machine brevetée de Massey, laquelle donne la profondeur indépendamment de l'effet des courants ou des mouvements du navire. On ne saurait recommander trop fortement l'usage de cet instrument, car, en l'employant, on peut avoir des sondages exacts dans trente brasses d'eau sans jeter la sonde, si le navire ne va pas à une vitesse excédant six nœuds ; et on ne doit pas permettre qu'un navire marche à une aussi grande vitesse, dans un brouillard épais ou lorsque la nuit est sombre, quand on est dans le voisinage de la côte, ou qu'il y a d'autres dangers.

Or, cela est concluant et, si ces projets doivent être exécutés avec une certaine mesure de succès—ce que je ne discuterai pas longuement aujourd'hui, mais ce qu'il faudra discuter plus tard—les conditions devront être grandement changées avant que nous puissions les accepter.

Il y a, dans le discours du Trône, un autre paragraphe qui a trait à l'Australie. C'est encore là une vieille histoire. Nous avons envoyé des députations sur députations et cela, je ne sais plus combien de fois. Nous avons envoyé une députation aux Antilles une fois, deux fois et, peut-être, trois fois. Nous avons envoyé une députation au Brésil et dans presque tous les pays de l'univers, et nous en avons même envoyé aux Antipodes. Et pourquoi ? Pour aller chercher ce que nous avons à nos portes, pour établir des relations commerciales que nous pouvons nouer sans difficulté aucune, non en subventionnant des lignes de steamers, mais simplement en enlevant les entraves qui gênent le commerce.

Le discours du Trône traite de plusieurs sujets, mais un grand nombre d'autres qui devraient figurer en ont été omis. Hier, un député a appelé l'attention sur la commission de prohibition. Combien s'est-il écoulé d'années, depuis que l'honorable ministre des Finances, dans un moment très solennel.—

Une VOIX : Dans un moment de faiblesse.

M. LAURIER : C'est à une heure solennelle que l'honorable ministre a avoué que, dans un moment de faiblesse, il s'était formé une opinion prématurée sur la prohibition et qu'il voulait avoir d'autres renseignements. Cet incident, si je me le rappelle bien, est arrivé dans le mois de juillet ou dans le mois d'août 1891. Un an, deux ans se sont écoulés et, cependant, l'ignorance de l'honorable ministre est toujours la même. Aujourd'hui, son mal est sans doute devenu chronique et, s'il se prolonge, il deviendra incurable. Pourquoi n'a-t-il pas soumis ce rapport à l'heure qu'il est ? N'est-ce pas une moquerie ? La résolution fut adoptée par la Chambre, dans l'été de 1891 ; ce n'est qu'en janvier 1892, que la commission fut nommée. Cette commission a siégé et j'ignore si elle siége encore, mais deux

ans se sont écoulés et il n'y a pas encore de rapport. Il me semble que l'honorable ministre des Finances veut rester dans l'ignorance à propos de cette question.

Et il y a une autre question dont aurait dû parler le discours du Trône. Je veux parler du traité avec la France. Il y a aujourd'hui plus de quinze ans que sir Alexander Galt a été chargé par le gouvernement canadien d'entamer des négociations dans le but d'arriver, si possible, à la conclusion d'un traité entre le Canada et la France. Ces négociations ont été entamées, puis abandonnées ; elles ont été reprises, puis encore interrompues ; elles ont été reprises une autre fois et, en définitive, elles ont abouti à la conclusion d'un traité signé l'hiver dernier—en février, je crois—et déposé immédiatement sur le bureau de la chambre. Chose étrange ! Le gouvernement, qui avait été en négociations au sujet de ce traité pendant près de quinze ans, sembla dès la conclusion de ce même traité, se repentir d'en avoir entamé les négociations. Il était tenu d'agir de quelque façon et d'annoncer immédiatement au parlement s'il avait l'intention de ratifier ou de ne pas ratifier un semblable traité. Il n'a rien fait. Durant la dernière session, il aurait peut-être été injuste d'insister pour avoir une réponse. Le premier ministre était absent et accomplissait d'autres devoirs importants ; mais, aujourd'hui qu'il s'est écoulé un an depuis la conclusion du traité, nous avions lieu d'espérer que le discours du Trône ferait mention, de ce sujet important, et que le gouvernement nous informerait de sa décision de demander au parlement de ratifier le traité. Mais le discours ne fait aucune mention de la question. Evidemment, les honorables membres de la droite n'ont pas d'opinions arrêtées. Pourquoi ? Parce qu'il y a des intérêts contraires et il faut de la fermeté et du courage pour arriver à une conclusion. Mais le gouvernement est tenu d'arriver à une conclusion, il est tenu de prendre une décision, une décision immédiate. Il y a des intérêts importants qui attendent pour savoir ce qui va se passer au sujet du traité. Les commerçants de bois du Nouveau-Brunswick voudraient savoir sous quel régime douanier, ils exporteraient leur bois en France. C'est là un des intérêts en jeu. Les producteurs de vin de l'ouest voudraient savoir s'ils auront à subir la concurrence des vins de France. Les partisans de la tempérance voudraient savoir si les vins français seront admis à des conditions plus avantageuses ; et il y a, parmi mes compatriotes, une classe qui désire que l'on établisse, si possible, des relations plus étendues avec la France, et cette classe mérite d'avoir l'opinion du gouvernement sur la question. Ce sont là des intérêts contraires. Et va-t-on nous dire qu'en présence de tant d'intérêts contraires, le gouvernement remplit son devoir en ne faisant pas connaître à la Chambre quelles sont ses opinions à ce sujet ? Nous devons avoir une décision. Le premier devoir d'un gouvernement est de se former des opinions, et d'exécuter ce qu'il a résolu de faire au sujet d'une question soulevée dans le pays.

Déjà le Canada a eu trop à souffrir des lenteurs prolongées apportées à former l'opinion, et au règlement de questions importantes.

Sir JOHN THOMPSON : Oh !

M. LAURIER : L'honorable premier ministre mérite un blâme sérieux sous ce rapport. Il a traité